

# CICAD

Coordination Intercommunautaire  
contre l'Antisémitisme et la Diffamation

## Rapport sur l'antisémitisme en Suisse 2002



*Graffiti sur la stèle de commémoration de la Shoah,  
synagogue Beit Yaacov de Genève, février 2002*



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Affaires relatives à la Shoah</b>	<b>1</b>
	Rapport Bergier	1
	Fonds en déshérence	2
	Fonds spécial	2
	Accord global	2
	Affaire Eizenstat	3
<b>2</b>	<b>Antisémitisme et extrémisme</b>	<b>4</b>
	Abattage rituel	4
	Négationnisme	5
	Mouvement skinhead	6
	Extrême-droite	6
	Initiative UDC	7
<b>3</b>	<b>Diffamation d’Israël</b>	<b>7</b>
	Extrémisme anti-israélien	7
	Répercussions antisémites	8
	Boycott des produits israéliens et supposés « juifs »	9
	Affaire « Ramadan »	11
	Désinformation	12
	Position du DFAE vis-à-vis d’Israël	13
<b>4</b>	<b>Communauté juive</b>	<b>13</b>
<b>5</b>	<b>Annexes</b>	<b>14</b>
	Images & graphiques	14

# 1. Les affaires relatives à la Shoah

## Rapport Bergier

Le rapport final de synthèse des travaux de la Commission Bergier est publié en mars 2002. Cette Commission d'experts, composée de neuf membres (quatre étrangers et cinq suisses) et présidée par l'historien Jean-François Bergier, a dirigé les travaux d'une quarantaine d'historiens. Elle a été constituée sur décision du Parlement suisse, le 12 décembre 1996. Le dossier, en 25 volumes, est constitué sur base d'un nombre imposant d'études historiques et juridiques. Il reflète tous les aspects de l'attitude de la Suisse entre 1939 et 1945, sur les réfugiés, les œuvres d'art, les assurances, l'électricité, les transferts d'argent, la loi, la presse, l'armement, l'or, etc.. La conclusion de ce rapport final donne une analyse nuancée des responsabilités suisses et explique également l'antisémitisme suisse latent de l'époque. Elle permet de clarifier quelques accusations non justifiées, telle que « aucun train transportant des détenus n'a traversé la Suisse ».

Selon les conclusions du rapport, les dirigeants politiques et économiques de l'époque (entre 1933-1945) sont « passés à côté de leurs responsabilités ». Ils ont appliqué une politique « excessivement restrictive » à l'égard des réfugiés, accepté des « arrangements » de l'Etat fédéral et d'une partie de l'économie privée avec les puissances de l'Axe, et ont effectué des restitutions trop tardives des biens spoliés aux victimes du nazisme. Le Conseil fédéral souhaite que la publication du rapport suscite un débat et invite à réfléchir sur cet éclairage du passé.

Cependant, le rapport confirme également les graves erreurs commises par le gouvernement suisse de l'époque, comme les atteintes à la neutralité, le « tampon J » apposé sur les passeports des citoyens juifs allemands ou le renvoi à la frontière de trop nombreux réfugiés. Pourtant, le Conseil Fédéral savait dès 1942 que les refoulés étaient alors condamnés à mourir. En conclusion, cette étude recommande que la Suisse accepte son histoire et que ces recherches marquent le début - plutôt que la fin - de discussions, débats et études plus approfondies et qu'elles servent d'exemples à d'autres pays.

*Voir annexes 1 & 2 & 3 & 4 & 5*

### Adresses Internet :

[www.uek.ch](http://www.uek.ch) Commission indépendante d'experts Suisse  
Seconde Guerre mondiale

[www.dodis.ch](http://www.dodis.ch) Documents Diplomatiques Suisses

[http://www.didactique-historique.net/Rap\\_Bergier.pdf](http://www.didactique-historique.net/Rap_Bergier.pdf)

Le rapport Bergier à l'usage des élèves de Charles Heimberg.  
La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale ; la question des réfugiés.

# Fonds en déshérence

## Fonds spécial

Le 31 décembre 2002, les versements étant presque terminés, le Conseil fédéral dissout la commission du Fonds spécial, fonds en faveur des victimes du nazisme qui sont dans le besoin. Créé en 1997 dans le cadre de l'affaire des Fonds en déshérence, ce Fonds spécial, présidé par Rolf Bloch, est financé par les banques, diverses entreprises suisses ainsi que par la BNS (Banque nationale suisse).

En cinq ans, environ 300 millions de francs sont distribués à plus de 300'000 survivants. Ce fonds a identifié divers bénéficiaires partout dans le monde : Juifs, prisonniers politiques, Tsiganes, Chrétiens d'ascendance juive, homosexuels, Témoins de Jéhovah et Justes. Les 12 millions restants, provenant notamment des intérêts bancaires, ont été partagés puis distribués. Une partie (8 millions) revient à une organisation juive de Jérusalem pour les survivants juifs de la Shoah qui sont aujourd'hui dans le besoin, mais également pour des programmes de recherche, de formation et de mémoire de la Shoah. L'autre partie est destinée à la Croix-Rouge suisse pour les victimes de la torture et de la guerre.

## Accord global

Cette crise des fonds en déshérence mène à la signature de l'accord global, en août 1998, entre les banques suisses et les avocats qui représentent les victimes de la Shoah ou leurs descendants. Les versements sont rendus possibles par l'accumulation des intérêts des montants de l'accord global et par le fait que ces fonds ont été exonérés d'impôts. Selon l'accord global de 1,25 milliard de dollars (soit 1,8 milliard de francs suisses) signé entre UBS, Crédit Suisse et des groupes de plaignants juifs, 800 millions de dollars sont réservés pour les ayants droit de comptes en déshérence. Le reste est destiné à d'autres victimes du nazisme. De nouvelles réglementations sont instaurées par le juge E. Korman et les « Special Masters » pour accélérer et simplifier la procédure, car les bénéficiaires sont âgés et décèdent tous les jours. A la fin 2002, 32'000 demandes sont honorées. Les travailleurs forcés reçoivent US\$1'450, les réfugiés \$3'265, et les personnes incarcérées en Suisse, \$750. La Conférence de réclamation reçoit \$10 millions au bénéfice des survivants qui ont été spoliés.

## Affaire Eizenstat

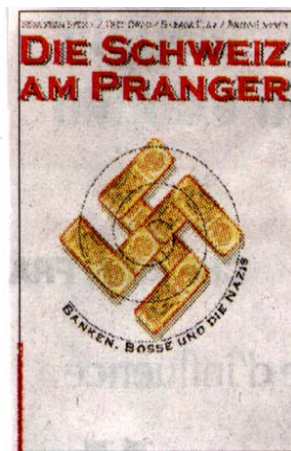
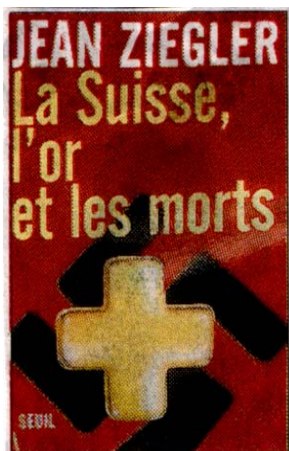
En décembre 2002, l'ancien sous-secrétaire d'Etat américain Stuart Eizenstat publie un livre intitulé *Imperfect Justice*. Cet ouvrage retrace son expérience personnelle en tant que négociateur dans l'affaire des fonds en déshérence et le rôle crucial joué par la BNS qui achetait, en toute connaissance de cause, des lingots d'or à l'Allemagne nazie. A la sortie du livre en Suisse, une polémique éclate.

Mais ce n'est pas le libellé qui suscite tant la colère de 270 plaignants suisses (historiens, politiciens et éditorialistes). La plainte s'attaque à la jaquette du livre qui représente une croix gammée formée de lingots d'or recouvrant la croix suisse. Ces personnes estiment que cette présentation contrevient à la loi fédérale pour la « protection des armoiries et autres signes publics » et veulent que l'affaire fasse l'objet d'un procès public.

Deux avocats suisses portent plainte contre S. Eizenstat pour diffamation de l'emblème suisse. En janvier 2003, de nombreux messages antisémites et menaçants sont envoyés au World Economic Forum qui invite l'ancien ministre américain en tant que conférencier à la réunion annuelle de Davos.

Le Procureur Général de Genève, Daniel Zappelli, ouvre une enquête préliminaire et fait aussitôt saisir les jaquettes en question dans toute la Suisse. S. Eizenstat donne plusieurs interviews aux médias suisses et affirme regretter que la couverture ait tant choqué certaines personnes. Il ajoute que le contenu de son livre donne une analyse équilibrée et juste du passé, et précise clairement que les « citoyens suisses étaient profondément antinazis ».

Il est intéressant de noter que cette couverture n'a rien d'original. Elle est presque identique à celle du livre de Jean Ziegler (1997) *La Suisse, l'or et les morts*, ou à celle de *Die Schweiz am Pranger (La Suisse au pilori)* publié par un journaliste zurichois. Personne ne s'en est jamais offusqué.





## 2. Antisémitisme et extrémisme

### Abattage rituel

L'antisémitisme en Suisse se manifeste également en 2002 à travers un nouveau débat national sur l'abattage rituel qui ravive de vieux clichés antijuifs. Des milieux suisses vocifèrent et refusent catégoriquement le projet du Conseil fédéral sur l'autorisation de l'abattage rituel selon les traditions juive (*Chehita*) et musulmane (*Halal*).

En 1893, l'initiative populaire interdisant l'abattage rituel avait été motivée par des considérations antisémites, dans le but de limiter l'immigration en Suisse des Juifs fuyant les pogroms de la Russie tsariste. Depuis lors, les viandes *Cacher* et *Halal* sont importées de France et d'Allemagne. Fin 2001, le gouvernement suisse décide de lever cette interdiction discriminatoire pour que le pays s'aligne enfin sur les normes internationales en matière de défense de la liberté de croyance, garantie par l'article 15 de la Constitution fédérale.

*Extrait tiré du 24 Heures  
Lausanne, le 25 février 2002*

*« La première de nos initiatives populaires était antisémite. Le projet émanait de la protection des animaux, mais la campagne était truffée d'arguments antijuifs. »*



La réaction de nombreux secteurs de la population est d'une violence inattendue, notamment du côté des représentants des sociétés pour la protection des animaux, qui, par ignorance, tiennent des propos intolérants à contenu antisémite et raciste. Ils accusent les Juifs et les Musulmans d'« appliquer des coutumes sanguinaires, issues d'une époque barbare, inacceptables en Suisse ». Les médias donnent régulièrement la parole à ces opposants, nettement moins aux groupes minoritaires concernés. Le gouvernement, déclencheur du débat, reste totalement silencieux. Des centaines de lettres haineuses (« Juifs, tuez vos vaches dans vos kibboutz », « Nazis », etc.) sont envoyées à des personnalités juives de Suisse, certaines contiennent des menaces de mort.

Un cas est mis en instance à Genève mais le Procureur Général le renvoie, car l'auteur des menaces « n'avait pas l'intention de tuer ». Il aurait uniquement « exprimé des sentiments forts ».

En février 2002, le débat est à son paroxysme : deux initiatives populaires sont lancées. L'une pour interdire l'importation de viande *caché* en Suisse, l'autre pour interdire l'abattage rituel (sans étourdissement préalable). Il s'agit de projets de loi encore plus restrictifs puisqu'ils obligent les Juifs et les Musulmans pratiquants à devenir végétariens ou à quitter le pays. Un des auteurs de cette initiative est Erwin Kessler, Président du « Verein gegen Tierfabrik » (Association contre les usines d'animaux), déjà condamné à deux reprises pour avoir tenu publiquement des propos antisémites : il compare notamment la *Chehita* au traitement que les Nazis ont fait subir aux Juifs.

L'abattage rituel est l'un des thèmes soulevés dans les publications d'extrême-droite, parmi d'autres traditionnellement antisémites. Le 13 mars 2002, face aux nombreuses réactions d'hostilité, tant le conseiller fédéral Pascal Couchepin que le Président de la FSCI, Alfred Donath, concluent que la cause est perdue d'avance et préfèrent renoncer à modifier la loi sur la protection des animaux « dans l'intérêt de la paix confessionnelle ».

*Voir annexes 6 & 7*

## Négationnisme

Un des groupes d'extrême-droite les plus actifs en Suisse reste « Vérité & Justice », chapeauté par Jürgen Graf (qui a fui vers l'Iran afin d'éviter la prison en Suisse), Philippe Brennenstuhl et René-Louis Berclaz (fondateurs), qui soutiennent les thèses négationnistes et propagent des clichés antisémites concernant le lobby juif, l'argent, la cupidité et le pouvoir. En mars 2002, le Tribunal de Fribourg condamne et dissout l'organisation. Les deux fondateurs de l'association sont condamnés à de la prison ferme pour discrimination raciale et publications d'articles négationnistes. Extrait tiré d'un de leurs bulletins, trouvé en décembre 2002 à Genève :

*« Si, pendant trois ou quatre ans, une extermination physique d'une telle ampleur avait été perpétrée avec des moyens aussi horribles que ces gigantesques abattoirs chimiques en plein cœur de l'Europe et si le résultat en avait été la disparition de six millions de personnes (l'équivalent de la population suisse), cela se serait vu et les traces du crime abonderaient. En fait, pas une trace n'a été trouvée, pas un document n'a été découvert, et pour cause. Le procès-verbal de Wannsee atteste du contraire d'une politique d'extermination puisqu'il prévoit la « remise en liberté » des juifs à la fin de la guerre et la création d'une entité juive hors de l'Europe. En revanche, à partir de 1945, ce prétendu massacre planifié a produit des millions de juifs européens se qualifiant de « témoins vivants du génocide », de « survivants » ou de « miraculés ». Pour qui veut bien réfléchir, tout ce monde-là constituait plutôt, à son corps défendant, un ensemble impressionnant de « preuves vivantes » du fait qu'il n'y avait eu, en réalité, ni « Holocauste » ni « Shoah ». (...) Ce mythe est l'épée et le bouclier d'Israël. »*

Le vétéran négationniste Gaston-Armand Amaudruz, condamné à trois mois de prison en 2001, purge sa peine dès janvier 2003. Jusqu'à cette date, il continue à publier sa gazette mensuelle *Courrier du Continent*, un bulletin de 12 pages dont le but est de promouvoir des idées et publications racistes, antisémites et négationnistes.





*Dizaines d'affiches trouvées dans les rues de Genève en décembre 2001 et 2002.*

Dans une interview donnée à la Radio suisse romande en avril 2002, Jürg Scherrer (Président du Parti suisse de la liberté et Directeur de la police biennoise), reprend un discours de Jean-Marie Le Pen et déclare à deux reprises: « Les chambres à gaz sont un détail de l'histoire ». Une plainte est immédiatement déposée par des associations antiracistes, dont la Licra. D'après le juge, les mots utilisés sont trop vagues pour que Jürg Scherrer puisse être condamné, pourtant le conseiller municipal biennois est bien connu pour ses dérapages xénophobes.

## **Mouvement skinhead**

« La lutte contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence doit être renforcée en Suisse », selon l'Office fédéral de la police (voir sous [www.fedpol.ch](http://www.fedpol.ch)). La Suisse enregistre une recrudescence d'altercations opposant des groupes et des individus des deux extrêmes politiques. Cette évolution est largement favorisée par la diffusion d'idéologies racistes prônant la violence (groupes néonazis, skinheads, etc.). Par ailleurs, la propension et le recours à la violence dans les stades et lors de manifestations publiques où les hooligans et les skinheads (mouvances regroupant près d'un millier de partisans en Suisse) se retrouvent, se sont accrus. Afin de ne pas contrevenir à la loi, ils se réunissent également en soirées privées, notamment lors de concerts. Ils publient et distribuent, souvent via Internet, du matériel de propagande (CD, DVD, films, livres, insignes, vêtements et magazines) et collectionnent toujours plus d'armes. Ces produits, souvent importés des pays voisins, propagent la violence et incitent à en faire usage. D'autres formes de propagande violente émanent en Suisse de l'extrême-gauche et des milieux anarchistes ou anti-impérialistes.

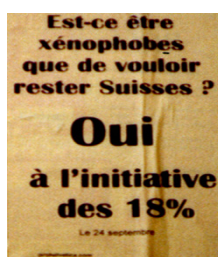
## **Extrême-droite**

Du côté intellectuel, l'avocat genevois Pascal Junod, leader de la Nouvelle Droite (président et directeur de nombreuses publications racistes et antisémites) continue d'organiser des conférences privées, toutes données par diverses personnalités françaises extrémistes, tels que Roger Garaudy (engagé dans l'antisionisme absolu et la propagande négationniste) et Pierre Vial. Comme pour les événements skinheads, ces soirées organisées par P. Junod sont sur invitation personnelle, afin d'éviter qu'il ne soit poursuivi en vertu de l'article 261*bis* du CPS, loi suisse applicable pour des propos racistes tenus en public. Les autres publications antisémites qui continuent à être lues, par une petite mais très fidèle minorité, sont *L'Atout* de Geneviève Aubry, le *Recht+Freiheit* de Ernst Indlekofer et *Le Pamphlet* de Mariette Paschoud.

## Initiative UDC

L'initiative de l'UDC (Union Démocratique du Centre) « contre les abus dans le droit d'asile » est rejetée de justesse le 24 novembre 2002 (avec un écart de seulement 3422 voix). L'UDC exigeait que les autorités n'entrent plus en matière sur les nouvelles demandes d'asile des étrangers arrivés en Suisse. Elle réclamait en outre diverses mesures en vue d'abaisser les coûts engendrés par les demandes d'asile. Cette initiative a été lancée en 1999, à une époque où, fuyant la guerre du Kosovo, de très nombreuses personnes cherchaient refuge en Suisse. A la fin des hostilités, plus de 42'000 d'entre elles avaient regagné leur pays. Depuis lors, le nombre de demandeurs d'asile et de personnes admises provisoirement en Suisse a diminué de moitié. Les coûts ont également été réduits d'un demi-milliard de francs.

Même si la situation des requérants d'asile politique n'est pas comparable à celle des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, il y a néanmoins dans ce refus radical d'acceptation de l'étranger, une attitude xénophobe qui se doit d'être dénoncée. Cette initiative de l'UDC spéculait sur l'insécurité sociale et la « crainte de l'étranger ».



*Centaines d'affiches en ville de Genève, septembre 2002*

## 3. Diffamation d'Israël

### Extrémisme anti-israélien

Depuis le début de la seconde Intifada en septembre 2000, les incidents antijuifs ont augmenté et se sont banalisés un peu partout en Europe, ne rencontrant que très peu de résistance. Le climat général en Suisse concernant les événements du Moyen-Orient s'envenime, devenant ainsi de plus en plus diffamatoires à l'encontre d'Israël. Ce nouvel antisémitisme, cette « nouvelle judéophobie » selon P.A. Taguieff, procède d'un amalgame entre l'« Israélien », le « sioniste » et le « Juif ». Tout ceci partant du fait qu'Israël est un « Etat juif ». Le principal thème d'accusation est que le « sionisme » ne serait qu'une forme de « colonialisme », donc d'« impérialisme », de « racisme ».

L'anti-américanisme traditionnel des Européens aidant, certaines personnes vont jusqu'à dénoncer, en toute impunité, « l'impérialisme sioniste » ou le « lobby juif manipulant inconditionnellement les Etats-Unis. Au nom d'une soi-disant objectivité et liberté d'expression « absolues », nous constatons malheureusement une augmentation de l'intolérance.

Les mouvements unilatéraux de soutien au peuple palestinien se multiplient, notamment par l'installation de stands publics qui distribuent des tracts anti-israéliens, au contenu souvent antisioniste et antisémite. Des comités de soutien tels que « Collectif Urgence Palestine », « Association Droits pour Tous » ou « Aide sanitaire suisse aux Palestiniens » (ASSP) sont particulièrement actifs en Suisse en 2002.

Ils organisent des manifestations hebdomadaires qui rassemblent en grande majorité des personnes de confession musulmane, l'extrême-gauche, des militants de l'antimondialisation (comme José Bové), ainsi que quelques Juifs antisionistes. Les tabous se brisent les uns après les autres. Sont rendus « acceptables » puis « respectables » des slogans judéophobes, tels que « Stoppons la répression en Palestine », « Sharon assassin », « Arrêter le massacre » « Sionisme=racisme » ou encore « Contre l'impérialisme, le colonialisme et le sionisme ».

### *Voir annexe 8 & 9 & 10*

Des centaines d'affichettes sont régulièrement placardées en ville, à l'université, appelant à manifester pour soutenir les Palestiniens « les opprimés » et pour condamner Israël et son gouvernement.



*Graffiti en vieille ville Genève - mai 2002*

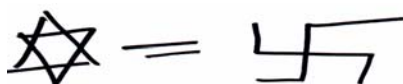
Les rassemblements présentent Israël comme unique agresseur et les Palestiniens comme les seules victimes du conflit. La politique israélienne est régulièrement qualifiée de politique « raciste », « colonialiste » et « génocidaire ». Rarement les massacres prémédités commis contre des civils israéliens innocents ne sont dénoncés.



*Tag – Université de Genève, octobre 2002*

## **Répercussions antisémites**

Lors de ces manifestations pro-palestiniennes, de nombreux graffiti et autocollants antisémites apparaissent dans les rues, en particulier sur les murs des établissements scolaires (de l'école primaire à l'université) et sur ceux des synagogues. On y lit: Israéliens = Nazis ; Sharon = Hitler ; sionisme = impérialisme ; une croix gammée = Israël ; Hitler = Magen David.



*Tag – vieille ville de Genève, novembre 2002*



*Graffiti école Girsas, Genève, février 2002*

La stèle de commémoration de la Shoah à Genève est régulièrement profanée par des tags. Ces manifestations organisées un peu partout en Suisse, de tendance pro-palestinienne et anti-israélienne, condamnent uniquement l'attitude d'Israël et de son gouvernement.

Par ailleurs, dans les courriers de lecteurs publiés quotidiennement dans la presse suisse, on compare à présent ouvertement Auschwitz aux « camps de concentration et d'extermination palestiniens ». Mensonge, vol de mémoire, négation de la Shoah, délégitimisation du génocide nazi des Juifs européens, non-respect des victimes du nazisme, retour aux vieux clichés du Juif sanguinaire et vengeur, etc.

Dans l'esprit d'un lecteur non averti, la vengeance et la cruauté sont autant de défauts attribués aux Israéliens, aux Juifs, dans une volonté d'inverser les rôles : le Juif persécuté devient le persécuteur.

## **Boycott des produits israéliens et supposés « juifs »**

Les initiatives de boycott d'Israël et des produits israéliens se sont multipliées. Elles sont toutes lancées par les stands anti-israéliens, en centre ville. Quelques militants distribuent des tracts dans la rue et les supermarchés, afin « d'aider les personnes à identifier » le code barre inscrit sur les produits d'origine israélienne et d'en déconseiller l'achat. Certains médias suisses ont tenté d'attirer l'attention des acheteurs sur la provenance « réelle » de ces produits, en précisant: « poussés en Territoires occupés », « récoltés par des Palestiniens », ou trompeusement libellés « origine : Palestine ». Ces mêmes tracts sont également mis dans les boîtes aux lettres ou collés sur les murs d'écoles, supermarchés, etc.

### **Quelques marques israéliennes à boycotter :**

Les fruits **JAFFA**, et **CARMEL**, les jus de fruits **JAFFADEN**, les vêtements de sport **GOTTEX**, les produits **EPILADY**, les transports **EL AL**, les systèmes d'arrosage **NAAN** et **NETAFIM**...

Les produits  
manufacturés dont le  
code barre commence  
par 729 viennent d'Israël



### **Quelques firmes soutenant la politique sioniste :**

**CELIO** et **LEVI STRAUSS** financent les colonies israéliennes en Palestine et les écoles de religieux extrémistes dans le monde. **HAAGEN DAAS** finance l'armée israélienne. Le patron de **SUNNY DELIGHT** offre sa contribution personnelle au sionisme par des chèques à millions. **PEPSI** finance l'installation des colonies israéliennes en Palestine.

**Rappelez-vous le boycott réussi des oranges Outspan d'Afrique du Sud. Faisons de même pour une paix juste au Proche-Orient !**

Collectif Urgence Palestine Vaud Case postale 144 1000 LAUSANNE 9  
mailto:info@urgencepalestine-vaud.ch <http://www.urgencepalestine-vaud.ch> CCP: 17-393142-3

*Tract distribué par les stands pro-palestiniens et dans les boîtes aux lettres privées à Genève et Lausanne en 2002.*

Le message des médias et autres tracts distribués en ville est : «Si vous avez des doutes, abstenez-vous d'acheter les produits *Made in Israel*». Entre 2001 et 2002, les tomates cerises, pommes de terre, pomelos, melons ou fraises en provenance d'Israël se font de plus en plus rares dans les supermarchés, alors que ces mêmes articles étaient auparavant régulièrement vendus en Suisse.

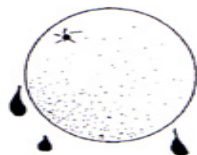
En février 2002, à Zurich, une plainte pénale contre les activistes du groupe PRO-OLP (Suisse) est classée. Selon le Ministère public, l'appel au boycott d'Israël ne contrevient pas à la norme antiraciste, car «ne sont répréhensibles que les discriminations fondées sur l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse». Le juge a estimé que l'appel au boycott n'était pas dirigé contre les Juifs et ne contenait pas de propos antisémites. Il visait l'Etat d'Israël, son gouvernement et sa guerre contre les Palestiniens.

En avril 2002, ces appels au boycott trouvent un écho à un niveau supérieur lorsque le Chef du Département Fédéral des Affaires Etrangères, Joseph Deiss, demande au Département Fédéral de la Défense «d'examiner les moyens de restreindre la coopération militaire avec Israël en particulier en matière de planification de futurs achats de matériels militaires».



*Autocollant trouvé dans un centre commercial à Genève, mai 2002*

**LES ORANGES ...  
VOUS LES AIMEZ  
... SANGUINES ?**



**QUAND VOUS ACHETEZ DES ORANGES,  
DES PAMPLEMOUSSES, DES CITRONS OU  
DES AVOCATS JAFFA ET CARMEL, À  
VOTRE INSU, VOUS FINANCEZ LES  
MASSACRES EN PALESTINE.**

**BOYCOTT  
DES PRODUITS ISRAÉLIENS**

*Propagande distribuée lors des manifestations pro-palestiniennes*



## Affaire « Ramadan »

Les Musulmans de Suisse sont représentés entre autres par Tarik et Hani Ramadan, petits-fils et disciples de Hassan al-Bana, Egyptien fondamentaliste, fondateur des Frères Musulmans. Alors que Tarik utilise un discours, en public, plutôt modéré pour défendre ses opinions sur l'Islam, Hani, responsable du Centre Islamique de Genève et enseignant dans une école publique secondaire genevoise, est nettement moins prudent lorsqu'il approuve l'application de la Charia (loi coranique) et fait dériver ses propos sur des thèmes antisionistes, voire antisémites, en faisant fréquemment l'amalgame entre « Juifs et Israéliens », en justifiant les attentats-suicides ou encore en comparant Israël à un « Etat nazi ».

Lorsque Le Temps demande le 30.09.2002 à Hani Ramadan ses relations avec l'organisation « Frères musulmans », il répond : « *Nous respectons l'engagement des Frères musulmans, actuellement persécutés en Egypte parce qu'ils appellent au respect et à l'application de la loi islamique, au terme des dictatures militaires, au soutien réel et armé du peuple palestinien contre ses agresseurs* ». Dans Le Courrier du 21.10.2002, il s'explique sur la notion de « djihad » : « *A une armée qui tue des enfants et des civils qui n'ont que des pierres, on ne répond pas avec des discours et des négociations, mais par le djihad. A ceux qui accusent les Palestiniens d'être des terroristes, nous disons : ce sont des résistants qui défendent leurs familles, leurs maisons, leurs biens et leur honneur (...). Mes frères et sœurs en Islam, souvenez-vous que le djihad est une obligation pour chacune et chacun d'entre vous. (...). Le djihad est une guerre défensive, admise comme légitime par tous les Etats de droit.* Le 15 mars 2002, il ajoute dans un article de la Tribune de Genève : « *Peut-on donc reprocher aux Palestiniens de combattre par tous les moyens ? Au lieu de périr déchiquetés par des missiles ou criblés de balles, n'est-il pas finalement logique, dans de telles circonstances, d'en venir à de telles extrémités : mourir et faire mourir l'autre (...)?* »

Rappelons qu'en octobre 2000, un « appel au djihad », à la guerre sainte, avait été lancé par Hani Ramadan sur la Place des Nations à Genève. Quatre jours plus tard, près de 300 membres de la Communauté juive se regroupaient sur le même lieu pour lancer un appel à la paix et dénoncer la violence.

En septembre 2002, Hani Ramadan récidive sans tenir compte des rappels à l'ordre du DIP (Département de l'Instruction Publique de Genève). Il s'engage dans un dernier débat concernant le statut des femmes. Ses prises de positions violent alors le principe constitutionnel de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans un de ses articles publié dans le quotidien français *Le Monde* et intitulé « La Charia incomprise », il explique que « *le châtiment corporel n'est qu'un volet de l'Islam* » et il justifie la lapidation comme punition pour la femme qui commet un adultère. Cet article crée une vive polémique et amène le Conseil d'Etat (gouvernement du Canton de Genève), à suspendre immédiatement Hani Ramadan de ses fonctions parce qu'il « *n'a pas respecté le devoir de fidélité et de réserve que lui confère sa charge d'enseignant* » (12.10.2002). Le 15 octobre, H. Ramadan annonce qu'il utilisera « *toutes les voies légales* », en se référant à la Cour européenne des Droits de l'Homme, afin de faire valoir ses droits.



## Désinformation

Alors que le climat général se détériore (voir aussi sous « Antisémitisme »), les communautés juives de Suisse prennent de plus en plus position publiquement. Suite aux divers articles et reportages médiatiques concernant les événements de Djénine, de nombreux Juifs de Suisse s'engagent dans une campagne dénonçant les informations mensongères et diffamatoires.

Certains s'adressent directement aux rédacteurs et éditeurs, leur rappelant leur devoir d'éthique journalistique, d'autres recourent à des espaces publicitaires dans les journaux, dans le but d'informer correctement le public sur la réalité des événements passés.

### **Rumeurs de massacre au camp de Jénine**

*Tribune de Genève – 13 avril 2002*

**«Aucune preuve de massacre à Jénine»**

*TG - 29 avril 2002*

**Jénine: des infractions,  
mais pas de massacre**

*TG - 2 août 2002*

Les responsables des communautés juives et de la CICAD rencontrent les journalistes afin de discuter d'exemples concrets quant à l'éthique journalistique à adopter face à de telles situations et ils font appel à une plus grande vigilance quant aux termes utilisés.

En octobre, lors de la rencontre annuelle au « Forum des médias suisses » à Lausanne, Alfred Donath, Président de la FSCI (Fédération Suisse des Communautés Israélites), fait une conférence très critique. Il accuse notamment les journalistes de désinformation à propos du conflit israélo-palestinien et dénonce le financement indirect par la Suisse via l'UNRWA (agence de l'ONU responsable de l'assistance aux réfugiés palestiniens) de la publication des manuels scolaires palestiniens, au contenu ouvertement antisioniste et antisémite. Exemples :

**« La trahison et la déloyauté sont des traits de caractère des Juifs ; il faut se méfier d'eux ». (Education islamique, niveau 9, pp. 86-87, élèves de 14 ans)**

**« Citez, à partir des événements actuels, un exemple des efforts malfaisants des Juifs. » (Education islamique, niveau 7, pp.16-19)**

A la fin de son discours, Alfred Donath est attaqué par la presse et le public. Il recevra plusieurs lettres d'injures et de menaces. Après enquête, la Radio Suisse Romande ne réussira pas à prouver la destination finale de ces fonds suisses à but humanitaire pour l'aide aux Palestiniens, via l'UNRWA.

## **Position du DFAE vis-à-vis d'Israël**

Le Président de la CICAD, Me Philippe A. Grumbach, et les Présidents des Communautés juives de Genève et Lausanne écrivent à Joseph Deiss, responsable du DFAE (Département Fédéral des Affaires Etrangères), au sujet des nombreuses interventions anti-israéliennes exposées dans la presse, suite aux événements de Djenine. La brève réponse de J. Deiss, reçue plusieurs semaines plus tard, explique que l'attitude de la Suisse est basée sur le droit international et condamne également les attentats-suicides palestiniens.

Dans une seconde lettre plus détaillée, les Présidents des Communautés israélites questionnent J. Deiss sur les atteintes à la neutralité suisse, les critiques systématiques des actions militaires israéliennes, la réaction très modérée face aux actes terroristes palestiniens ainsi que sur la justification de la Conférence de Hautes Parties Contractantes organisée et présidée par la Suisse le 5 décembre 2001, concernant les violations de la IVème Convention de Genève, des accords d'Oslo, des Droits de l'Homme et du droit humanitaire, et les recours systématiques à l'assassinat. Israël est une nouvelle fois seul incriminé.

Dans son second et dernier courrier, le Conseil Fédéral explique étonnamment que les obligations en droit international sont différentes pour Israël et l'Autorité palestinienne, « compte tenu de la personnalité juridique particulière de l'Autorité palestinienne ». En conclusion, selon le DFAE, ces deux gouvernements ne « peuvent pas être mis sur un pied d'égalité ». Ces échanges de correspondance sont restés sans suite. En dehors de la communauté juive, Israël a le soutien (en Suisse) des Chrétiens évangélistes qui ont manifesté dans les rues de Berne (1500 participants). Les médias en parlent très brièvement, alors qu'ils se font toujours l'écho des petites manifestations pro-palestiniennes (même celles composées de 15-20 personnes).

### **4. La communauté juive de Suisse**

Un recensement fédéral de la population effectué en 2000 indique que la communauté de confession juive reste stable, comptant 17'914 membres - soit environ 0,2% de la population totale. La majorité vit principalement dans les cantons de Zürich, Vaud et Genève.

En décembre 2002, la Conseillère d'Etat Ruth Dreifuss quitte son poste au Conseil Fédéral, poste qu'elle occupait depuis 1993. En 1999, elle est la première femme et la première personne de confession juive à devenir Présidente de la Confédération Suisse.

**Diane BENZAKEIN, Secrétaire générale a.i. - CICAD**

## 5. Annexes

### Annexe 1 – La Suisse et la Seconde Guerre mondiale

**Notification de l'octroi d'un permis de séjour, d'établissement ou de tolérance**

Canton No. **II/3305**, Pol. féd. étr. No. **781682**, Lausanne, le **28 août 1937**.

Autorité cantonale : **Département de Justice et Police du canton de Vaud.**  
**Bureau cantonal de la police des étrangers.**

conformément à l'art. 18, al. 3 de la loi fédérale, du 26 mars 1931, sur le séjour et l'établissement des étrangers, sur l'approbation de la Police fédérale des étrangers la décision d'autorisation suivante :

Autorisation d'établissement, de séjour, de tolérance, valable jusqu'au **1<sup>er</sup> novembre 1937**

1. Nom de famille **[redacted]**

2. Prénom **Heinrich**

3. Date de naissance **20.4.1893**

4. Nationalité **allemande (juif)**

Pour les sans-papiers, ancienne nationalité

5. Etat civil (célibataire, marié, veuf, divorcé) **célibataire**

6. Papiers de légitimation **[redacted]** valable jusqu'au **4 novembre 1937**

7. Date de l'entrée à partir de laquelle est compté le séjour en Suisse **22 mai 1937**

8. Lieux des séjours antérieurs en Suisse

9. Séjour prévu en Suisse : Lieu **Lausanne** Durée

10. Profession **médecin**

11. But du séjour : **recherches à l'Institut d'hygiène de l'Université de Lausanne**

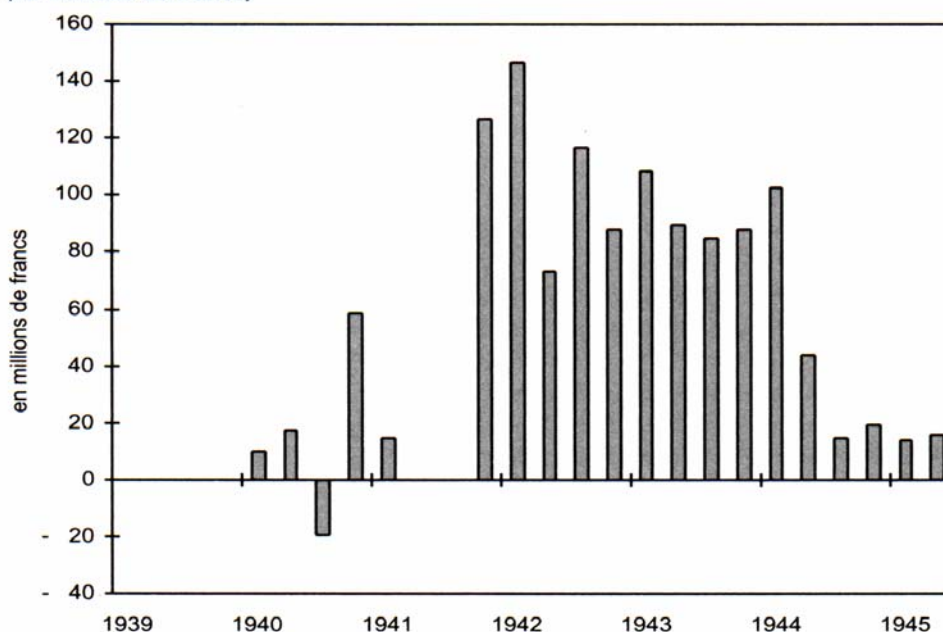
a) si l'activité n'est pas indépendante, employé en qualité de **[redacted]** chez **[redacted]**

b) si l'activité est indépendante, genre de commerce, genre d'exploitation

◀ Datée du 28 août 1937, l'autorisation délivrée à H. L. comporte le tampon «J». Elle indique que la nationalité de cette personne est «allemande», mais elle précise entre parenthèses que le demandeur est «juif».

## Annexe 2

**Graphique 4: Achats d'or de la BNS à la Reichsbank, 1939–1945, par trimestre (en millions de francs)**



La colonne dirigée vers le bas se rapporte aux ventes d'or de la BNS à la Reichsbank, effectuées durant le troisième trimestre 1940.

Source: Archives BNS, Gold-Transaktionen für eigene Rechnung 1939–1945, 4 mars 1997.



## Annexe 3

**Tableau 1: Réfugiés civils admis pendant la Seconde Guerre mondiale\***

	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Janvier		4	3	38	468	858	356
Février		3	3	32	814	577	1452
Mars			2	49	777	1032	422
Avril		7	3	55	557	1206	6032
Mai		4	4	77	477	1180	1793
Juin		12	2	95	511	640	
Juillet		3	3	243	530	682	
Août			9	475	699	908	
Septembre	26	4	15	2895	4519	1520	
Octobre	5	3	17	1845	1814	6678	
Novembre	6	5	39	1031	1537	777	
Décembre	8	2	20	1601	1817	1848	
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>120</b>	<b>8436</b>	<b>14 520</b>	<b>17 906</b>	<b>10 055</b>

**Réfugiés civils admis du 1.9.1939 au 8.5.1945: 51 129**

\* Le tableau comprend toutes les personnes civiles qui ont été internées en tant que réfugiés par le DFJP. Les émigrants, les réfugiés frontaliers et les réfractaires (c'est-à-dire les civils qui étaient considérés comme des réfugiés militaires) ne sont pas inclus dans ce tableau.

## Annexe 4

### La question des réfugiés

« Au cours des douze longues années de la dictature national-socialiste, des dizaines de milliers de personnes ont cherché à se réfugier en Suisse : des victimes des persécutions politiques, religieuses et racistes ; des soldats des pays en guerre ; des habitants des zones frontalières fuyant devant les combats ; mais aussi des nazis convaincus qui ont tenté de gagner la Suisse peu avant la fin du conflit. Tous ont été des « réfugiés », au sens large. Pourtant, la politique suisse à leur égard s'est surtout concentrée sur les personnes victimes du régime national-socialiste. Elle a constitué une réaction face aux persécutions que le pays voisin fit subir à l'opposition politique, aux Juifs et à d'autres groupes encore de la population allemande. »

Page 95 du rapport final

« Si l'on ajoute aux 51.000 réfugiés civils les quelque 2.000 personnes qui avaient obtenu une autorisation de tolérance cantonale, on peut dire que la Suisse a admis plus de 53.000 réfugiés civils pendant la guerre. Par ailleurs, si l'on prend en compte également les 7.000 à 8.000 émigrants, en majorité juifs, qui séjournèrent déjà en Suisse au début des hostilités, ainsi que les quelques rares réfugiés politiques, on peut affirmer que, sur toute la durée du conflit, la Suisse a offert un abri sûr, pour une période allant de quelques semaines à plusieurs années, à quelque 60.000 civils, et qu'elle leur a ainsi permis d'échapper à la persécution du régime national-socialiste. Un peu moins de la moitié de ces gens étaient juifs. Il est extrêmement difficile, en revanche, de déterminer le nombre de personnes refoulées. [...] »

Pages 107 et 108 du rapport final

La question de savoir combien de personnes ont été refoulées fait l'objet d'une controverse. La Commission Bergier évoque un peu plus de 20.000 personnes refoulées pour quelque 24.500 refoulements. D'autres chercheurs, se basant sur les archives genevoises qui font état d'un peu plus de 2.000 refoulés, considèrent par extrapolation que leur nombre total pour la Suisse doit être de l'ordre de 5.000. Chiffrer le nombre des refoulés est particulièrement difficile. D'une part, parce que de nombreux documents d'archives ont été détruits ou ont disparu. D'autre part, parce que tous les refoulements n'ont pas forcément laissé de traces alors que certains réfugiés ont pu être refoulés à plusieurs reprises. Et d'autres questions se posent : Quelle période faut-il prendre en compte ? Quels types de rapports administratifs faut-il rechercher ? Et surtout, comment évaluer l'effet de la dissuasion sur tous ceux qui auraient pu avoir le projet de tenter de se réfugier en Suisse ? En fin de compte, l'incertitude d'aujourd'hui est aussi à la mesure du manque de transparence d'hier.



## Pour conclure...

Voyons tout d'abord le contenu des conclusions du rapport Bergier sur les réfugiés :

« Même lorsqu'elles prennent connaissance d'un processus d'une cruauté et d'une ampleur à peine croyables, les autorités fédérales, tout comme les gouvernements de la plupart des Etats alliés, ne modifient guère leur politique face aux réfugiés. Les attitudes les plus courantes adoptées par les pays neutres sont l'indifférence, la passivité, et leurs efforts pour s'accommoder avec le régime national-socialiste. En 1938 comme en 1942, la Suisse invoque le comportement d'autres Etats démocratiques pour justifier la fermeture des frontières. Pris dans l'engrenage des relations germano-suisse et confrontés aux conditions de la guerre mondiale, les dirigeants helvétiques cherchent avant tout à préserver l'indépendance et la stabilité de la Confédération, ce qui les amène à considérer le sort des réfugiés comme une question secondaire. Malgré les quelques atouts qu'ils avaient en main grâce au rôle international de la Suisse, ils n'ont pas voulu, ou n'ont pas su utiliser cette marge étroite pour défendre les valeurs fondamentales de l'humanité. »

Page 277 du rapport sur les réfugiés

Les conclusions du rapport Bergier sur les réfugiés se terminent sur deux questions :

« Que se serait-il passé si, en 1938, la Suisse n'avait pas insisté pour que les passeports des Juifs allemands soient marqués d'un « J » ? Comment les choses auraient-elles évolué si, en août 1942, la Suisse n'avait pas fermé ses frontières aux réfugiés poursuivis « en raison de leur race » ?

L'introduction du « J » en 1938 a entravé l'émigration des Juifs vivant dans le Reich. Sans l'insistance des autorités suisses, les passeports auraient été marqués plus tard ou peut-être jamais. Cela aurait facilité la recherche d'un pays d'accueil. La plupart des réfugiés n'avaient d'ailleurs pas l'intention de s'établir en Suisse. Sans le « J », il aurait été possible à un grand nombre de victimes du national-socialisme d'échapper à leur persécution en transitant par la Suisse, ou par d'autres pays.

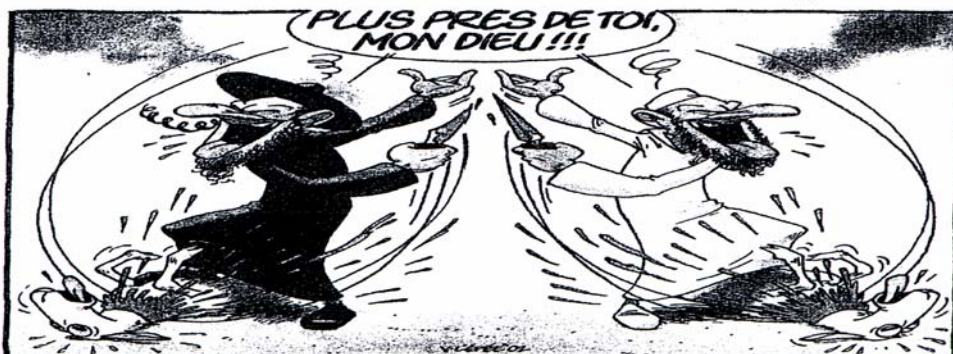
En 1942, la situation est tout à fait différente. Il était interdit aux Juifs depuis l'année précédente de quitter les territoires soumis aux nazis. Chaque jour, des milliers de Juifs ont été systématiquement assassinés. Pour les persécutés, la fuite vers la frontière suisse était semée d'énormes dangers. La Suisse était leur dernier espoir. En créant des obstacles supplémentaires à la frontière, les autorités suisses ont contribué - intentionnellement ou non - à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs. L'ouverture de la frontière n'aurait pas entraîné une offensive des puissances de l'Axe, ni engendré d'insurmontables difficultés économiques. La Suisse a pourtant refusé d'aider des personnes en danger de mort. Une politique plus sensible aux exigences humanitaires aurait sauvé des milliers de gens du génocide perpétré par les nationaux-socialistes et leurs complices. »

Page 285 du rapport sur les réfugiés

## Annexe 6 – Abattage rituel

« Canton de Berne – Avec ou sans étourdissement,  
pas question d'autoriser l'abattage rituel »

L'intérêt des animaux avant la religion



Publié dans *Le Journal du Jura* le 27 février 2002

## Annexe 7

**L'interdiction de l'abattage rituel  
a un fondement antisémite**

*Tribune de Genève* du 25 février 2002



## Annexe 8 – Pétition

### La société civile suisse unie contre l'oppression du peuple palestinien

#### Pétition au Conseil Fédéral

- Attendu que le Conseiller fédéral Joseph Deiss a déclaré le 10 avril 2002 que « les opérations de représailles de l'armée israélienne dans des zones urbaines palestiniennes violent gravement le droit international humanitaire en causant de très nombreuses victimes, en particulier parmi les civils » ;
- Attendu que le Conseil Fédéral a demandé au Département de la défense, de la protection de la population et des sports, dans un communiqué du 10 avril 2002, « d'examiner les moyens de restreindre la coopération militaire avec Israël » ;
- Vu l'article 2 de l'accord d'association euroméditerranéen Union européenne - Israël de juin 2000 qui précise que « Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, qui inspire leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord » ;
- Considérant que le Parlement européen a voté le 10 avril 2002 une résolution appelant à la suspension de l'accord d'association euroméditerranéen Union européenne - Israël afin de protester contre les incursions de l'armée israélienne dans les territoires occupés et l'occupation des villes en Cisjordanie ;
- Rappelant que le gouvernement allemand a suspendu le 12 avril 2002 la livraison d'équipement militaire à Israël ;
- Considérant que le gouvernement israélien viole délibérément plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée Générale et le Conseil de sécurité de l'ONU, et notamment la résolution 194(II), relative au droit au retour des réfugiés dans leur foyer, et 242, exigeant le retrait des forces armées israéliennes hors des territoires occupés depuis le conflit de 1967 ;
- Considérant que les autorités de l'Etat d'Israël, par l'intermédiaire de leur armée, violent la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées du 12 août 1949 ainsi que le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) du 8 juin 1977, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux et la protection des travailleurs médicaux ;

#### Les soussignés demandent au Conseil Fédéral :

- de suspendre l'application par la Suisse des *Accords entre les Etats de l'AELE et Israël, qui facilitent et privilégient les relations commerciales avec l'Etat d'Israël,*
- de suspendre toute coopération militaire entre la Confédération suisse et l'Etat d'Israël.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

#### Les organisations suivantes appuient cette pétition :

Action Populaire Contre la Mondialisation (APCM), Association Maison populaire de Genève (AMP), Association des Palestiniens en Suisse, Association Suisse-Palestine (ASP), Aide Sanitaire Suisse aux Palestiniens (ASSP), Association de solidarité avec le Nicaragua et el Salvador, Centrale Sanitaire Suisse Romande, Centrale Sanitaire Suisse - Zürich, Centrale Sanitaire Suisse CSS della Svizzera Italiana, Centre culturel anatolien, Centre Europe - Tiers Monde (CETIM), Centre kurde des Droits de l'Homme, Collectif de recherche Isoçèle, Collectif Urgence Palestine - Genève, Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde, Comité droit pour tous, Comité arabe pour le soutien au peuple palestinien, Comité Tunisie en Suisse, Confédération des droits démocratiques en Europe - comité suisse, Déclaration de Berne, Education et libération, Forum des Tunisiens de Genève, Groupe de Soutien aux Paysannes et Paysans d'Afrique (GSPPA), Groupe pour une Suisse Sans Armée (GSSA), HJRA International, Jardins de Coçagne, Ligue suisse des Droits de l'Homme (LSDH), Médecins du Monde - Suisse, Parti socialiste genevois, Piment Rouge, POP & Gauche en mouvement - Vaud, Restaure la Terre, Secours social palestinien (ass. Najdeh), Société pour les peuples menacés - Suisse, SolidaritéS, Sozialistische Alternative/Solidarität Basel, Syndicat Industrie et Bâtiment - Genève (SIB), Théâtre Ad Hoc, Une terre deux peuples (AUPJP).

A retourner à : Centrale Sanitaire Suisse Romande, 15 rue des Savoises, 1205 Genève

## Annexe 9 – Tracts antisémites

**SEULS LES  
JUIFS  
ONT LE DROIT  
D'ETRE  
RACISTES**

*« Leur arrogance, sur la scène internationale, nous démontre bien qu'ils n'ont plus la conscience tranquille »*

L.V. Fonctionnaire

**Une « démocratie »  
au service de 0,26 %  
de la population ?**

*« Seuls les juifs peuvent mentir et tuer en toute impunité »*

**En Palestine  
comme ailleurs  
ils tuent en toute  
IMPUNITÉ !**

**Une « démocratie »  
au service des  
JUIFS ?**

*Les lois « antiracistes » ne servent finalement qu'au milieu juif*

**JUIFS  
Racistes !**

**SEULS LES  
JUIFS  
ONT LE DROIT  
D'ETRE  
RACISTES**

*« La quasi-totalité des médias sont sous le contrôle des milieux juifs, qui manipulent l'information »*

E.G. Journaliste



# Urgence Palestine

**Nationale Koordination Palästina-Solidarität**  
**Coordination nationale de solidarité avec le peuple palestinien**

## **NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS ISSUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, AVONS LE DEVOIR DE RÉAGIR ET LE POUVOIR DE FAIRE PRESSION**

Depuis 1948, le gouvernement d'Israël mène une politique de ségrégation et d'expulsion de la population palestinienne et de destruction de la société sur les ruines de laquelle a été fondé l'Etat israélien.

Ce qui, pour les Européen-ne-s, semble être la énième répétition d'un interminable conflit dont ils ne comprennent plus la signification, est pour les Palestiniens-ne-s la destruction progressive de l'ensemble de leurs structures sociales. Leur résistance répond à la violence de l'occupation et des différentes actions menées par les gouvernements israéliens successifs dans le but de restreindre au maximum leur espace tant géographique que politique.

Bien que le droit international pose des limites précises à l'Etat d'Israël, ce dernier bénéficie d'une impunité totale, grâce au soutien direct et indirect des pouvoirs occidentaux et de celui des Etats-Unis.

Nous sommes aujourd'hui dans la rue pour protester contre la complicité officielle ou tacite de nos gouvernements et de l'ONU face à la destruction planifiée de la société palestinienne.

Nous sommes convaincus qu'il est possible de mettre fin à cette situation et que les citoyennes et citoyens de nos pays ont la capacité de faire pression sur leurs gouvernements. Une forte pression internationale s'avère nécessaire pour obliger Is-

raël, son protecteur américain et nos gouvernements à respecter le droit international et les conventions humanitaires.

Nous exigeons, comme préalable à toute paix globale et durable dans la région, **la levée immédiate des bouclages et la fin sans conditions de l'occupation des Territoires palestiniens (y compris celle de Jérusalem-Est), le démantèlement des colonies, ainsi que l'application du droit au retour aux réfugiés palestiniens.**

Nous exigeons de nos gouvernements qu'ils:

- cessent toute forme de coopération militaire avec l'Etat d'Israël;
- cessent d'accorder des privilèges commerciaux à l'Etat d'Israël (accords d'association avec l'Union Européenne ou l'AELE);
- s'engagent pour la mise en oeuvre de mesures de protection du peuple palestinien
- assurent l'envoi de commissions d'enquête chargées de faire la lumière sur les opérations militaires menées par le gouvernement israélien ces derniers mois
- respectent leurs engagements selon le droit international (résolutions de l'ONU, Conventions de Genève, etc.)
- œuvrent pour la libération des prisonniers victimes des rafles depuis le début de la deuxième Intifada.

## **Il n'y aura pas de paix durable sans justice globale !**

**Organisation:** Coordination nationale de solidarité avec le peuple palestinien / Nationale Koordination Palästina-Solidarität, Collectif Urgence Palestine.

**Soutiens:** BastAl, Gesellschaft Schweiz-Palästina GSP, Gewerkschaft Bau und Industrie GBI, Kommunistische Partei Kurdistan KKP, KUTÜSCH, Mouvement Européen pour la Paix, Multikulturelles Frauentreffen Chur, Palästina-Komitee Basel, SoAL/Solidarität, Sozialistisch-Grüne Alternative des Kantons Zug SGA, Schweizerische Friedensbewegung SFB, Partei der Arbeit der Schweiz (PdAS), Les socialistes - Genève, Parti du Travail - Genève, SolidaritéS - Genève - Syndicat Industrie et Bâtiment - Genève, Jeunesses alternatives, Droits pour tous, Association France Palestine Solidarité, LCR 74, Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien, Droits devant, Maison Populaire de Genève, Confédération des droits démocratiques en Europe, Agraf, Aide Sanitaire Suisse aux Palestiniens, Centrale Sanitaire Suisse Romande, Centre Culturel Anatolien, Centre Europe-Tiers Monde, Comité Arabe de Soutien au Peuple Palestinien, Comité Droits pour Tous, Comité Tunisie en Suisse, Education et Libération, GSsA, Ligue des droits de l'Homme, Association des Palestiniens en Suisse, Association Suisse-Palentine, Syndicat SIT, Association Une Terre - Deux Peuples, Union des Juristes Arabes.



*« Il faut donc nous méfier de ceux qui cherchent à nous convaincre par d'autres voies que la raison, autrement dit des chefs charismatiques : nous devons bien peser notre décision avant de déléguer à quelqu'un d'autre le pouvoir de juger et de vouloir à notre place. Puisqu'il est difficile de distinguer les vrais prophètes des faux, méfions-nous de tous les prophètes ; il vaut mieux renoncer aux vérités révélées, même si elles nous transportent par leur simplicité et par leur éclat, même si nous les trouvons commodes parce qu'on les a gratis. Il vaut mieux se contenter d'autres vérités plus modestes et moins enthousiasmantes, de celles que l'on conquiert laborieusement, progressivement et sans brûler les étapes, par l'étude, la discussion et le raisonnement, et qui peuvent être vérifiées et démontrées.*

*Bien entendu, cette recette est trop simple pour pouvoir s'appliquer à tous les cas : il se peut qu'un nouveau fascisme, avec son cortège d'intolérance, d'abus et de servitude, naisse hors de notre pays et y soit importé, peut-être subrepticement et camouflé sous d'autres noms ; ou qu'il se déchaîne de l'intérieur avec une violence capable de renverser toutes les barrières. Alors, les conseils de sagesse ne servent plus, et il faut trouver la force de résister ; en cela aussi, le souvenir de ce qui s'est passé au coeur de l'Europe, il n'y a pas si longtemps, peut être une aide et un avertissement. »*

Primo LEVI, rescapé d'Auschwitz, écrivain, extrait de l'appendice de 1976 à *Si c'est un Homme*, livre écrit en 1947.



Depuis sa création, en 1990, la Coordination Intercommunautaire contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD) s'attache à lutter contre toutes les formes d'antisémitisme qui se manifestent en Suisse romande. Son action quotidienne est basée sur l'information et l'éducation : réactions dans la presse, cours dans les écoles, conférences, tables rondes. La CICAD est aussi un centre d'information de référence pour toutes les questions touchant à l'antisémitisme, à l'histoire juive et au judaïsme.

\*\*\*\*\*

**Pour commander d'autres rapports, s'adresser à la**

## **CICAD**

**Coordination Intercommunautaire  
contre l'Antisémitisme et la Diffamation**

**C. P. 5020**

**1211 Genève 11**

**Tél. 022 321 48 78**

**Fax 022 321 55 28**

**<http://www.cicad.org>**

**E-mail : [cicad@cicad.org](mailto:cicad@cicad.org)**